





0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 4165

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante			
N° de rapport :			
Concerne contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodique			
Type d'habitation ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :			
Demandeur: Cely 1. Colee N			
Personne sur place :	10,		
Adresse de la visite Le de l'ecele 15-4090.	well	(ex) R	RDT
Date de visite 2001 Date d'émission 2001 S Références c	lient:	d	
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis	ois 🗆 278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation : 🗸 Protection générale du branche			
	ombre de circ	cuits terminau	x: 3
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou
		ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé		X	
Mesures de protection contre les contacts directs	X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des	-1.		
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		X	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		V	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		7	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		2	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre :		1	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asb			
Manquements / Notes :			
Voir ANNEXE			
VVIA	* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *		

THE THE TAXABLE PROPERTY OF TAXABLE PROPERTY O			
Conclusion:			
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain	contrôle péri	odique est à d	effectuer
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.			
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions dy R.G.I.E. Une v			
exécuter par le même organisme après mise en conformité 📈 au terme de 18	mois après s	ignature de l'a	acte de
vente.			
☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un exam	en complém	entaire est à c	exécuter
par le même organisme en vue de compléter le dossier.			
	du demandeu	pour réception	ii -
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,			
Demonico Ochamuni			
Accorde Domenico			





SOCOTEC BELGIUM ASBL

PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0142 23/15/12/164		
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre. Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants:		
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :		
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :		
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :		
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :		
\square Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :		
☐ La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :		
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :		
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Albrens de plan electrique de l'instablation Albrens de saliance de Terre y le coffee de l'instablation Le trofit pers n'altre plus la sicurité necessité de l'instablation de l'instablati		
0609-V1		